

PREFET DES ALPES-MARITIMES

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Nice, le décembre 2017

Garage BYmyCar Côte d'Azur  
62, avenue des Baumettes, RD 6007  
06271 Villeneuve Loubet – BP 35

**Objet :** Visite d'inspection du 08/12/2017 – ByMyCar Côte d'Azur – 62 avenue des Baumettes à Villeneuve Loubet  
**PJ :** Rapport de l'inspection des installations classées référencé 20171211\_KV.72\_BYMY)CAR COTE D'AZUR\_BDA+PAC

Monsieur,

Le 08 décembre 2017, j'ai procédé à une visite d'inspection au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette inspection concernait le site visé en objet.

J'ai établi un rapport de cette inspection qui est destiné à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, autorité investie du pouvoir de décision en matière de droits, obligations et poursuites administratives des exploitants d'installations classées sises sur son département.

Pour le respect de vos droits, je vous adresse une copie du rapport de cette inspection, comme prévu par l'article L514-5 du code de l'environnement. Par ce rapport je propose à monsieur le préfet des Alpes-Maritimes, en application des dispositions de l'article R.181-45 du code de l'environnement de prendre un arrêté complémentaire afin de modifier l'arrêté préfectoral du 31 mai 1983 (voir projet joint annexé au rapport).

Vos observations éventuelles au sujet de ce rapport et des propositions doivent être adressées à :

PREFET DES ALPES MARITIMES  
à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général  
Route de Grenoble - 06286 NICE cedex

**Sous 8 jours à compter de votre réception de ce courrier.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.